

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE 06 FÉVRIER 2017 À 19H00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard siège 1
Pierre Tétrault siège 3
Lise Bolduc siège 4
Dany St-Amant siège 5
Julien Bussièrès siège 6

ABSENTE

Marie-Ève Roger siège 2

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Manon Beauchemin, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 16 janvier 2017
- 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de janvier 2017
- 6. COMPTE-RENDU DES COMITÉS**
- 7. URBANISME - DEMANDE AU CCU**
 - 7.1 1005 rue Bissonnette - Modification construction bâtiment accessoire
 - 7.2 Dérogation mineure - 524 rue Rouillard
 - 7.3 Retrait du service GoNet
 - 7.4 Implantation du logiciel cartographique ArcGis
- 8. ADMINISTRATION**
 - 8.1 Amendement à la Politique de contributions et commandites
 - 8.2 Avis de motion Règlement sur les usages conditionnels
 - 8.3 Avis de motion Règlement amendant le règlement de zonage 560
 - 8.4 Avis de motion Règlement amendant le règlement de lotissement 561

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 8.5 Avis de motion Règlement amendant le règlement de construction 562
- 8.6 Avis de motion Règlement de permis et certificats 563
- 8.7 Adoption des 1er projets de règlements d'urbanisme et fixant la date de l'assemblée de consultation
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 Fondation Pierre Breton
- 9.2 Valcourt 2030
- 9.3 Centre d'action bénévole de Valcourt et Région
- 9.4 Cahier spécial «Habitation» - La Pensée de Bagot
- 9.5 Formation et Congrès - Élus municipaux
- 10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES**
- 11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 12.1 Prévisions budgétaires 2017 - OMH
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. VARIA**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

022-17-02-06

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

023-17-02-06

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 16 janvier 2017, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la lecture est dispensée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 soit accepté ;

ADOPTÉE

024-17-02-06

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 31 janvier 2017 soit acceptée,
QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 567 900.71 \$ cinq cent soixante-sept mille neuf cent dollars et soixante-et-onze cents.

Certificat de disponibilité de crédits

Paul Roy, Trésorier

Date

ADOPTÉE

025-17-02-06

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal délègue messieurs Renald Chênevert, Maire et Jacques Blanchard, conseiller à participer à la soirée de financement Échec au crime, qui aura lieu le jeudi 6 avril prochain à Sherbrooke et représente un coût de 90 \$ par personne.

QUE monsieur le conseiller Pierre Tétrault assistera à la réunion des Chevaliers de Colomb, le 8 mars prochain à la salle René-Vallières au Centre communautaire.

ADOPTÉE

026-17-02-06

7.1 - 1005 RUE BISSONNETTE
MODIFICATION CONSTRUCTION BÂTIMENT ACCESSOIRE

ATTENDU QU' une demande de permis a été déposée pour construire un bâtiment accessoire isolé au 1005, rue Bissonnette, dans la zone R-9;

ATTENDU QUE le bâtiment accessoire isolé a fait l'objet d'un permis #2016-10-0113, suite à la résolution mineure #344-16-11-17;

ATTENDU QUE les requérants souhaitent modifier une ouverture en changeant la fenêtre du rez-de-chaussée en façade avant par une porte de garage;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

ATTENDU QUE la modification au permis doit faire l'objet d'une autorisation en vertu du règlement de PIIA;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- ATTENDU QUE la porte de garage aura une couleur identique à celle du garage rattaché;
- ATTENDU QUE le règlement prévoit que la couleur des cadres de fenêtres et des ouvertures ainsi que des éléments décoratifs doivent être d'une couleur qui s'harmonise à celle du revêtement principal;
- ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement au Conseil municipal la demande de modification;
- ATTENDU QUE les demandes et recommandations doivent recevoir l'approbation du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les recommandations du CCU en regard de la demande présentée dans le cadre du PIIA, pour la propriété suivante :

Propriété : 1005 rue Bissonnette
Objet : Modification – Construction bâtiment accessoire

ADOPTÉE

027-17-02-06

7.2 - DÉROGATION MINEURE - 524 RUE ROUILLARD

- ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure a été déposée concernant le lot 1 824 104 du cadastre de Québec, sis au 524, rue Rouillard, dans la zone R-3;
- ATTENDU QUE le requérant souhaite construire une remise de 1,8m X 1,8m (5'8"X5'8"), pour une superficie totale de 3m², rattachée à la résidence principale d'une part et à la remise d'autre part;
- ATTENDU QUE la demande n'est pas conforme au règlement de zonage;
- ATTENDU QUE la dérogation mineure porte sur la demande suivante :
- *Autoriser une superficie totale de 66m² pour l'ensemble des bâtiments accessoires alors que le règlement (art. 7.9 du règlement #560) prévoit une superficie maximale de 64,4m², qui correspond à 10% de la superficie du terrain;*
- ATTENDU QUE le terrain a une superficie de 643,9m² et que 10% correspondent à 64,4m²;
- ATTENDU QUE la superficie maximale est actuellement presque atteinte par un garage rattaché de 19m² et une remise rattachée de 44m² pour une superficie totale de 63m²;
- ATTENDU QUE le requérant utilisera cet espace pour du rangement à des fins personnelles, et non pour son usage manufacturier artisanal;
- ATTENDU QUE le requérant considère que cet espace servira à entreposer à l'intérieur ce qui est actuellement laissé en entreposage à l'extérieur sur sa propriété;
- ATTENDU QUE la construction aura les mêmes matériaux que la résidence;
- ATTENDU QUE le comité recommande favorablement au Conseil municipal la demande de dérogation mineure;
- ATTENDU QUE la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte d'accorder la dérogation mineure suivante pour la propriété suivante,

Identification du site concerné :

Lot 1 824 104 du cadastre de Québec, sis au 524 rue Rouillard, Ville de Valcourt dans la zone R-3.

Nature et effets :

- ✓ Autoriser une superficie totale de 66m² pour l'ensemble des bâtiments accessoires

ADOPTÉE

028-17-02-06

7.3 - RETRAIT DU SERVICE GONET

ATTENDU QUE le service de GoNet ne répond pas complètement à la demande depuis son implantation à Valcourt, soit d'obtenir une couche d'information qui nous permet d'effectuer des manipulations à l'interne afin de maintenir à jour les données du réseau;

ATTENDU QUE l'adhésion du service de GoNet était en partie liée aux attentes du projet de la «couche d'information maison», mais cet outil n'est toujours pas développé et la Ville doit encore exposer ces attentes en ce sens;

ATTENDU QUE lorsque le logiciel est en défaut, l'assistance technique et le service client sont peu satisfaisants;

ATTENDU QUE les mises à jour des données cartographiques n'étaient pas incluses dans leurs services et ne sont donc pas conçues pour maintenir un logiciel efficient;

ATTENDU QUE le service est coûteux attendu les insatisfactions précitées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt informe la compagnie GoNet, qu'elle ne renouvellera pas son entente pour l'année 2017;

QUE la Ville de Valcourt demande de recevoir toutes ces données cartographiques soumises à GoNet en format .shp ou .dwg.

ADOPTÉE

029-17-02-06

7.4 - IMPLANTATION DU LOGICIEL CARTOGRAPHIQUE ARCGIS

ATTENDU QUE l'outil cartographique ArcGIS est un logiciel qui permet d'accéder à la couche d'information maison, selon la disponibilité des ressources humaines internes et de la MRC du Val-Saint-François à l'implanter, soit au plus tard, d'ici 2018;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE le coût de la licence perpétuelle est de 2 500 \$ (taxes non incluses) et donne accès à un an d'entretien qui comprend :

- 1 accès à ArcGIS Pro;
- 1 accès à ArcGIS Online
- 1 accès à Collector
- Formations à effectuer à son propre rythme;
- Support technique

ATTENDU QUE ce logiciel est réputé pour être un outil cartographique qui permet un large éventail de possibilités (cartographiques et analytiques) en étant conçu dans sa formule la plus simple autant pour le concepteur que pour le lecteur;

ATTENDU QUE le logiciel serait mis à l'essai pour les mois de février, mars et avril gratuitement afin d'évaluer le produit;

ATTENDU QUE la Ville possède les compétences à l'interne pour implanter un tel logiciel en étant supporté par la cartographe de la MRC, à un taux horaire abordable, et compétitif soit 30,00 \$/h;

ATTENDU QUE ce logiciel permettra de créer un lien avec le logiciel Infotech pour la consultation de photos et de documents liés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte l'achat du logiciel ArcGIS et de la licence perpétuelle au coût de 2 500 \$ (taxes non incluses) afin de développer, à l'interne les outils cartographiques nécessaires notamment, aux départements des travaux publics et d'urbanisme.

Le coût de la licence perpétuelle est de 2 500 \$ (taxes non incluses) et donne accès à un an d'entretien qui comprend :

- 1 accès à ArcGIS Pro;
- 1 accès à ArcGIS Online
- 1 accès à Collector
- Formations à effectuer à son propre rythme;
- Support technique

ADOPTÉE

030-17-02-06

8.1 - AMENDEMENT À LA POLITIQUE DE CONTRIBUTIONS ET COMMANDITES

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté, le 22 août dernier, une *Politique de contributions et commandites*;

ATTENDU QU' il y aurait lieu d'apporter certains amendements;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les amendements à la *Politique de contributions et commandites*, tels que proposés en annexe.

ADOPTÉE

031-17-02-06

8.2 - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 602
RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS

Monsieur le conseiller Pierre Tétrault donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du **RÈGLEMENT 602 intitulé «RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS»**.

Ce règlement aura pour objet d'adopter le «*Règlement sur les usages conditionnels*» afin d'autoriser, à certaines conditions, des usages dans certaines zones, notamment, l'augmentation de la densité résidentielle, des usages commerciaux, un marché public et un stationnement municipal pour véhicule récréatif.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

032-17-02-06

8.3 - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 560-6
RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560

Monsieur le conseiller Jacques Blanchard donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du **RÈGLEMENT 560-6 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560**.

Ce règlement aura pour objet de modifier le «*Règlement de zonage 560* » afin d'effectuer des ajustements quant à l'utilisation du sol et de façon plus spécifique, l'intégration d'usages conditionnels, le remisage de véhicule commerciaux, ajout de définition concernant l'abattage d'arbre.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

033-17-02-06

8.4 - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 561-1
RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 561

Monsieur le conseiller Julien Bussièrès donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du **RÈGLEMENT 561-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 561**.

Ce règlement aura pour objet de modifier le «*Règlement de lotissement 561* » afin de modifier les normes quant au sentier piétonnier.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

034-17-02-06

8.5 - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 562-2
RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 562

Madame la conseillère Lise Bolduc donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du **RÈGLEMENT 562-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 562**.

Ce règlement aura pour objet de modifier le «**Règlement de construction 562** » afin d'ajouter un droit acquis quant aux normes pour les fenêtres de chambre.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

035-17-02-06

8.6 - AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 563-4
RÈGLEMENT AMENANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS

Monsieur le conseiller Dany St-Amant donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du **RÈGLEMENT 563-4 «PERMIS ET CERTIFICATS »**

Ce règlement aura pour objet de modifier le «**Règlement de permis et certificats 563** » afin d'ajouter un certificat de rénovation pour les constructions d'usages industriels.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

036-17-02-06

8.7 - ADOPTION DES 1^{ER} PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME ET FIXANT LA DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter les 1^{ERS} projets de règlement d'urbanisme portant les numéros :

- **560-6 «Amendant le Règlement de zonage 560»**
a pour objet d'effectuer des ajustement quant à l'utilisation du sol et de façon plus spécifique, l'intégration d'usages conditionnels, le remisage de véhicule commerciaux, ajout de définition concernant l'abattage d'arbres;
- **561-1 «Amendant le Règlement de lotissement 561»**
a pour objet de modifier les normes quant au sentier piétonnier ;
- **562-2 «Amendant le Règlement de construction 562»**
a pour objet d'ajouter un droit acquis quant aux normes pour les fenêtres de chambre ;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

▪ 602 «Règlement sur les usages conditionnels

a pour objet d'autoriser, à certaines conditions, des usages dans certaines zones, notamment, l'augmentation de la densité résidentielle, des usages commerciaux, un marché public et un stationnement municipal pour véhicules récréatif ;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 6 mars 2017, à 18 h00, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera les 1^{ers} projets desdits règlements et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE

037-17-02-06

9.1 - FONDATION PIERRE BRETON DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la Fondation Pierre Breton lance sa première campagne de levée de fonds en invitant à participer à un spectacle-bénéfice avec les humoristes Corbeil & Maranda, le samedi 1^{er} avril prochain à Granby, au coût de 50 \$ par billet;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil municipal l'achat de deux (2) billets au spectacle-bénéfice étant donné que cette demande respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites* de la Ville de Valcourt.

Le CCC désire apporter la distinction entre le parti politique et l'œuvre de bienfaisance de ladite Fondation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les recommandations du CCC, soit l'achat de deux (2) billets au spectacle-bénéfice de la Fondation Pierre Breton, le samedi 1^{er} avril prochain.

ADOPTÉE

038-17-02-06

9.2 - VALCOURT 2030 DEMANDE DE TARIF RÉDUIT POUR ACTIVITÉS CULTURELLES

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux du comité d'attractivité et rétention de la population de Valcourt 2030, il a été suggéré de mettre sur pied un comité d'animation culturelle;

ATTENDU QUE ce comité travaille à mettre sur pied de nouvelles activités culturelles pour animer le Grand Valcourt et pour permettre à la population d'avoir accès à une plus grande offre culturelle;

ATTENDU QUE parmi les activités qui seront organisées, la mise en place d'un ciné-club sera l'une des activités phares de l'année 2017;

ATTENDU QUE pour mettre sur pied ce projet, le comité prévoit organiser seize (16) soirées de projection au Centre communautaire;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE le comité d'attractivité et rétention de la population de Valcourt 2030 demande au Conseil municipal la possibilité de louer le Centre communautaire à un tarif réduit à 20 \$ par location;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil de faire une entente particulière, étant donné le nombre de location;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal délègue le CCC pour discuter des modalités et convenir d'une entente particulière, étant donné le nombre de location.

ADOPTÉE

039-17-02-06

9.3 - CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE VALCOURT ET RÉGION AMENDEMENT À LA DEMANDE DE CONTRIBUTION ANNUELLE

ATTENDU QU' il y a eu une erreur dans la demande de contribution financière, pour l'année 2017, venant du *Centre d'action bénévole de Valcourt et Région*. Le montant demandé était de 7 828 \$, alors qu'il aurait dû être 9 080 \$; (différence de 1 252\$);

Le tableau de répartition utilisé a été celui de la richesse foncière au lieu de celui moitié-moitié population et richesse foncière uniformisée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte d'amender la résolution 362-16-12-06 en acceptant de verser une contribution financière, pour l'année 2017, au montant de 9 080 \$ au *Centre d'Action bénévole de Valcourt et Région*.

ADOPTÉE

040-17-02-06

9.4 - CAHIER SPÉCIAL «HABITATION» - LA PENSÉE DE BAGOT

ATTENDU QUE le Journal La Pensée de Bagot, publiera un (1) cahier spécial « Habitation », le mercredi 15 février 2017 et demande au Conseil municipal de faire paraître une publicité à l'intérieur de ce cahier spécial;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la demande de publication dans le cahier spécial « Habitation » qui sera publié le mercredi 15 février 2017 à l'intérieur du journal : «La Pensée de Bagot». Grandeur 1/8 page couleur au coût de 180 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

041-17-02-06

9.5 - FORMATION ET CONGRÈS - ÉLUS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt autorise les élus suivants à assister aux formations donnés par la Fédération québécoise des municipalités, soit :

FORMATIONS	ENDROIT	DATE	CONSEILLERS
Gestion financière municipale	Warwick	21 octobre	Julien Bussières Pierre Tétrault
La communication avec les médias Et avec les citoyens	Warwick	18 février	Julien Bussières
Atelier-pratique : ' L'entrevue radio et télé	St-Sébastien	4 mars	Julien Bussières
La prise de décision en urbanisme	Drummondville	08 avril	Marie-Ève Roger
Rôle et responsabilité des élus	Warwick	28 octobre	Pierre Tétrault

QUE le Conseil municipal autorise Marie-Ève Roger, conseillère et Pierre Tétrault, conseiller à participer au congrès de la Fédération des municipalités du Québec, qui aura lieu les 28, 29 et 30 septembre 2017 à Québec.

La municipalité paiera pour chaque élu, les frais d'inscription pour les formations et le congrès, les frais de déplacements, les frais d'hébergement pour le congrès ainsi que les frais pour les repas.

ADOPTÉE

042-17-02-06

12.1 - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 - OMH

ATTENDU QU annuellement, l'Office municipal d'habitation de Valcourt (OMHV) présente à la Ville de Valcourt ses prévisions budgétaires en vue de la contribution municipale annuelle;

ATTENDU QUE la Ville doit contribuer à la hauteur de 10% du déficit de l'OMHV;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte les prévisions budgétaires pour l'année 2017 de l'Office municipal d'habitation de Valcourt, telles que présentées en annexe qui fait partie intégrante de la présente résolution;

Le budget de l'année 2017 de l'Office municipal d'habitation de Valcourt se répartit de la façon suivante :

Revenus :	926 246 \$
Dépenses :	1 425 457 \$
Programme supplémentaire loyer	19 699 \$
Déficit :	518 910 \$

Initiales du Maire

34

Initiales du Greffier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Contribution municipale au montant de 51 891 \$, soit 10% du déficit, réparti comme suit :

Programme supplément loyer	1 970 \$
Déficit OMH	<u>49 921 \$</u>
	51 891 \$

ADOPTÉE

043-17-02-06

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19h23 heures.

ADOPTÉE

Renald Chênevert, Maire

Manon Beauchemin, Greffière